

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01297

Numéro SIREN : 895 288 777

Nom ou dénomination : A2SI

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2024 sous le numéro de dépôt 385

2024 S au 385

13 -

edi-tdfc

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A

Désignation de l'entreprise SAS A2SI										Neant ☐ *										
Adresse de l'entreprise 24 rue du Noir Bonnet 59290 WASQUEHAL																				
SIREN <table border="1"><tr><td>8</td><td>9</td><td>5</td><td>2</td><td>8</td><td>8</td><td>7</td><td>7</td><td>7</td></tr></table>												8	9	5	2	8	8	7	7	7
8	9	5	2	8	8	7	7	7												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>0</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>0</td></tr></table>												1	0	1	0					
1	0																			
1	0																			
										Exercice N+1 sur <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td></tr></table>		3	1	1	2	0	2	1		
3	1	1	2	0	2	1														
ACTIF										Brut 1		Amortissements Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		014															
	Immobilisations corporelles *		020		020															
	Immobilisations financières * (1)		040	1	042					1										
Total I (5)			044	1	048					1										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052														
		Marchandises *		060		062														
	Avances et acomptes versés sur commandes		070		072															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		080		082														
		Autres * (3)		072		074														
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	11270	086				11270											
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II			096	11270	098				11270											
Total général (I+II)			110	11271	112				11271											
PASSIF										Exercice N		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120				10000											
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126															
	Reserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		132														
	Report à nouveau				134															
	Résultat de l'exercice				136				-720											
	Provisions réglementées				140															
Total I					142			9279												
Provisions pour risques et charges					154															
Total II					154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166				1980											
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N+1)			169	11	172			12											
Produits constatés d'avance				174																
Total III					176			1992												
Total général (I + II + III)					180			11271												
REMOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	045		(4)	Dont dettes à plus d'un an	095													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	085		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	082		1											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	075			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	084													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans le tableau n° 2033-N01

Désignation de l'entreprise SAS A2SI

Néant ☐ ***A – RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice clos le
31/12/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	
	Production vendue { Biens { dont export et livraisons { 215 214				
	Services * { 217 218				3 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		3 000
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stocks (marchandises) *		235		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : mobilier, ... - immobilier, ...)		242		3 620
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243	244		100
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. annexe 380)		252		
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }		262		
	Total des charges d'exploitation (II)		264		3 720
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)			270		- 720
Produits financiers (III) 280					
Charges financières (IV) 294					
Produits exceptionnels (IV) 290					
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices (VII)			306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)			310		- 720
B – RÉSULTAT FISCAL			312	314	720
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des comptes d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC 248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44 sexes) 986			342	
DEDUCTIONS	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	ZFU (44 octies A) 987			
	ZRD (44 terdecies) 982	JEI (44 sexes A) 989			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies) 991	ZRR (44 quindécies) 138			
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344			
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993			
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 35 decies E)	641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	354	720
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	372	720
Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire rempli à 2 copies		Designation de l'entreprise		SAS A2SI		31122021		Néant ☐ *	
A 6033 - Code général des impôts									
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
ACTIF IMMOBILISÉ								Réévaluation légale *	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	100		102		101		100	
	Autres	110		112		111		110	
Immobilisations corporelles	Terrains	120		122		121		120	
	Constructions	130		132		131		130	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	140		142		141		140	
	Installations générales agencements divers	150		152		151		150	
	Matériel de transport	160		162		161		160	
	Autres immobilisations corporelles	170		172		171		170	
Immobilisations financières		180		182	1	181		180	1
TOTAL		190		192	1	191		190	1
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		501		502		503		504	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		511		510	
	Constructions	520		522		521		520	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		531		530	
	Installations générales agencements divers	540		542		541		540	
	Matériel de transport	550		552		551		550	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		561		560	
TOTAL		570		572		571		570	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme			
	5				6	7	8	9	10
Voir détail en annexe									
TOTAL	578	581	582	583	584	585	586	587	588
Plus-values imposables à 19 %			590	Regulations	591	592	593	594	595
TOTAL					596	597	598	599	600

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 N°01-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis 1A, 210P et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à IIS, 12,8 % pour les entreprises à IIR) (Si ce cadre est insuffisant, l'indiquer en état du même modèle)									
Lignes numérotées	Libellé	Valeur d'achat *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins values			
						Court terme *	Long terme		
							19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
TOTAL									
		578	580	582	584	586	588	589	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOT SD.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 258 bis (A), 2161 et 2081, ou C.I.J. (ou en un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values).

Désignation de l'entreprise : SAS A2S1				31122021				Néant ☐			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
		Dotations		Reprises							
Ponds commercial	681		683								
Autres im. incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amen. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2											
3											
4											
5											
6											
-											
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent				982							
Déficits transférés de plein droit (article 209-11-2 du CGI)				982 bis							
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter							
Déficits imputés				983							
Déficits reportables				984							
Déficits de l'exercice				860		7 2 0					
Total des déficits restant à reporter				870		720					
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives en application du I de l'art. 154 bis dont Madelin		325				881			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326				880			
N° du centre de gestion agréé								888			
Montant de la TVA collectée								874			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								878			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		0	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au I de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'invest. reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

(1) Cette case correspond au montant "porté" sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications "concernant cette rubrique" figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2033-ID
cadre C

Désignation de l'entreprise : SAS A2SI

Exercice N clos le : 31122021

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
	TOTAL		

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2033-B
Cadre B

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL 330		TOTAL 350	

Désignation de l'entreprise: SAS A2SI		Nant ☒	
Exercice ouvert le: 1 2 0 3 2 0 2 1		et clos le: 3 1 1 2 2 0 2 1	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS (Hors CVAE)			
Effectif moyen du personnel :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DIE). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DIE).		117	0
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 107, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE.			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *
		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024		160
Date de cessation			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) ☐ Ném ☐ *

Exercice clos le 31/12/2021

SIREN 89528877

Dénomination de l'entreprise SAS A2SI

Adresse (Voie) 24 rue du Noir Bonnet

Code postal 59290

Ville WASQUEHAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOUMAHDI Nom(s) Mohammed
 Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 500
 Naissance : Date 21091962 N° Département Commune BOUJAD Pays MA
 Adresse : N° 24 Voie rue du Noir Bonnet
 Code Postal 59290 Commune WASQUEHAL Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique BOUMAHDI Nom(s) Adil
 Nom marital % de détention 12,50 Nb de parts ou actions 125
 Naissance : Date 24051991 N° Département 59 Commune LESQUIN Pays FR
 Adresse : N° 24 Voie rue du Noir Bonnet
 Code Postal 59290 Commune WASQUEHAL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue. Vérifier et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M, pour Monsieur, MME, pour Madame.

(*) Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 N01.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Nom ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 9 5 2 8 8 7 7 7

Dénomination de l'entreprise SAS A2SI

Adresse (voie) 24 rue du Noir Bonnet

Code postal 59290

Ville WASQUEHAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BOUMAHDI Nom(s) Ines
 Nom marital % de détention 12.50 Nb de parts ou actions 125
 Naissance : Date 06122001 N° Département 59 Commune VILLENEUVE D'ASCQ Pays FR
 Adresse : N° 24 Voie rue du Noir Bonnet
 Code Postal 59290 Commune WASQUEHAL Pays FR

Titre (2) M Nom patronymique BOUMAHDI Nom(s) Samy
 Nom marital % de détention 12.50 Nb de parts ou actions 125
 Naissance : Date 19031998 N° Département 59 Commune VILLENEUVE D'ASCQ Pays FR
 Adresse : N° 24 Voie rue du Noir Bonnet
 Code Postal 59290 Commune WASQUEHAL Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M. pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033 N01.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Neant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 9 5 2 8 8 7 7

Dénomination de l'entreprise SAS A2SI

Adresse (voie) 24 rue du Noir Bonnet

Code postal 59290 Ville WASQUEHAL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BOUMAHDI Nom(s) Sara
 Nom marital % de détention 12,50 Nb de parts ou actions 125
 Naissance : Date 27091994 N° Département 59 Commune VILLENEUVE D'ASCQ Pays FR
 Adresse : N° 24 Voie rue du Noir Bonnet
 Code Postal 59290 Commune WASQUEHAL Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Nom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette information figurent dans la notice n° 2033-A01.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN

8 9 5 2 8 8 7 7 7

Dénomination de l'entreprise SAS A2SI

Adresse (voie) 24 rue du Noir Bonnet

Code postal 59290

Ville WASQUEHAL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

1

Forme juridique	SARL	Dénomination	CONSEIL ET DEVELOPPT DES TECHNOLOG DE L'INFORMATION	% de détention	100,00
N° SIREN (si société établie en France)	4 1 4 0 3 2 2 9 2	Adresse : N°	23	Voie	avenue de la Créativité
		Code Postal	59650	Commune	VILLENEUVE D'ASCQ
				Pays	FR
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	
Forme juridique		Dénomination		% de détention	
N° SIREN (si société établie en France)		Adresse : N°		Voie	
		Code Postal		Commune	
				Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux suivants en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033 NOFSD.

A2SI

Société Par Actions Simplifiée au capital de 10 000.00 €

Siège social : 24 rue du Noir Bonnet

59290 WASQUEHAL

895 288 777 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT
SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN
DATE DU 20 AVRIL 2022

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à -720,93 €, au compte "Report à Nouveau" pour la totalité.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, s'agissant du premier exercice social, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
Le Président

